

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 24 JUIN 2020

Etaient présents : Béatrice RICHARD, Philippe BAUP, Gisèle BONNAY, Evelyne ROBELET, FORISSIER Laëtitia, Jean-Pierre SOLEILLAND, Bernard CUTILLAS, Fabien GARNIER, CHOLLET Yann, GROZEILLER Bernard, Céline BOUILLET, Raphaël COTTIER, Paul MIRANDON

Excusés: Sylvain BERTHEAS, Patrick VANET, Laëtitia FORISSIER

Secrétaire élu pour la session : Philippe BAUP

BATIMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal accueille en début de séance M Philippe DURNERIN, architecte mandaté pour le futur bâtiment communal. Il présente le plan du bâtiment et précise que le projet de cuisine est en cours d'études.

Le bâtiment comprend 3 espaces :

- Espace Salle de Restaurant (environ 70 m² + terrasses)
- Espace Salle d'associations. Une porte coulissante peut s'ouvrir entre les deux espaces
- Espace Préau. Fermé au nord pour protéger des vents dominants et à l'est, contre la salle d'associations. Une fenêtre / bar communique avec cet espace. L'espace préau peut être complètement fermé à l'avenir.

A l'intérieur du bâtiment est prévu l'espace cuisine pour le restaurant, ainsi qu'un espace rangement pour les associations et un espace sanitaire.

Différents points sont discutés :

- Le triple vitrage. Il est demandé si le triple vitrage est vraiment pertinent et si la plus-value engendrée est amortie. Il est répondu que l'investissement est amorti sur une dizaine d'années. Il est expliqué que le triple vitrage apporte une qualité de confort. Fabien GARNIER ajoute que la réglementation risque d'évoluer en imposant ce type d'équipement. Aussi, le Conseil craint qu'économiser en installant du double vitrage ne soit pas judicieux s'il faut tout modifier dans quelques années. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'opter pour du triple vitrage.
- Les panneaux photovoltaïques : ils seront installés en intégration sur un pan du toit du bâtiment et sur le local technique.
- Boiseries extérieures : il est précisé que les pièces verticales sont en bois et les pièces horizontales, risquant la rétention d'eau en cas de pluie, sont en métal. L'assemblage de ces deux types d'éléments est bien anticipé et étudié afin de bien vieillir.
- Le chauffage : le bureau d'études estime qu'au vu de la construction, limite passive, et le système double flux de la ventilation, permet d'éviter l'installation d'un chauffage complémentaire. Il est demandé pourquoi un plancher chauffant n'est pas proposé. Il est répondu que contrairement à ce que l'on pourrait croire, le système préconisé, sans chauffage au sol, est plus performant et réactif. Béatrice RICHARD souligne que le bâtiment ne sera pas toujours occupé et demande comment les espaces peuvent rapidement être réchauffés pour le confort des utilisateurs. Fabien GARNIER et Philippe BAUP expliquent que la programmation du système est possible et permet une bonne efficacité et de l'économie d'énergie. De plus, Fabien GARNIER précise que la dalle sera isolée correctement permettant de ne pas avoir la sensation « Pieds froids ». De plus, le système de ventilation provoquant un brassage d'air permet d'obtenir du chauffage l'hiver et un rafraîchissement du local l'été. D'autres parts, le Conseil souligne que le bureau d'études doit prendre en compte la situation de la maison voisine pour installer la pompe à chaleur afin de veiller à ce que les nuisances sonores soient minimisées au maximum.
- Compteurs eau et électricité : il est demandé que deux compteurs soient installés, aussi bien pour l'eau que pour l'électricité : un compteur privé pour le restaurant, un compteur municipal pour l'espace associatif.

CDG : renouvellement de l'assurance des risques statutaires du personnel communal

Le Maire rappelle que la Commune a mandaté (en mars 2019) le CDG de la Loire afin de négocier, un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu des dispositions légales réglementaires. Elle présente la convention proposée. Le Conseil approuve cette convention, pour une durée de 4 ans, en renouvellement de la précédente arrivée à échéance.

CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Gisèle BONNAY explique le rôle et la composition de la CCID. Elle rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune. La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 4 août 2020. La désignation est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par délibération du Conseil Municipal. Madame BONNAY propose une liste dressée par la municipalité. Le Conseil l'approuve. Une délibération entérinera cette proposition qui sera transmise à la Direction Général des Finances Publiques.

BUDGETS 2020

Madame le Maire rappelle que les budgets ont été votés pour l'exercice 2020 par l'ancienne mandature. Elle propose de les présenter à la nouvelle équipe municipale.

Le budget assainissement, qui ne concerne que les foyers bénéficiant de l'assainissement collectif est tout d'abord présenté. Il est rappelé que la Commune perçoit une partie du montant de l'eau facturée à ces foyers via un reversement de la SAUR de la taxe d'assainissement communale. Le montant de cette taxe a été fixé ainsi :

- Une partie fixe annuelle s'élevant à 75 €
- Une taxe au m³ de 0.70 €

Le budget principal communal est ensuite présenté. Il est précisé que ce budget est équilibré en votant le même taux des taxes communales que les années précédentes.

Questions diverses

Action des conseillers

La commission groupement forestier s'est rendue, avec Armand MARAS, sur le circuit de randonnée n° 2 et a évalué le nettoyage et le re-balisage à effectuer. Les services du Parc du Pilat ont fourni les balises à installer. Un groupe de bénévoles se réunira le prochain week-end pour procéder à l'opération d'entretien nécessaire. Yann CHOLLET soumet l'idée d'indemniser les bénévoles qui donnent de leur temps et utilisent leur matériel personnel, par exemple pour ce type d'opération de nettoyage de chemin. La débroussailleuse du service technique sera mise à disposition ainsi que le carburant nécessaire.

Garderie municipale

Suite à une demande d'extension des horaires de la garderie périscolaires, la commission affaires scolaires a lancé un questionnaire. Au vu des retours des familles, la garderie fermera le soir à 18h40 au lieu de 18h10. Les horaires du matin restent inchangés.

L'installation du nouveau système de réservation de cantine est en cours.

Un courrier rappelant toutes les modalités de la rentrée sera adressé à chaque famille scolarisant leurs enfants dans les écoles de Chuyer (RPI et privée) et sera mis en ligne sur le site chuyer.fr

La séance est levée à 23h15. La prochaine séance est fixée au mardi 1^{er} septembre 2020.



Le Maire

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Béatrice Richard', is written over the printed name.

Béatrice RICHARD